

Logi **FORMATION**

LES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE



Livret d'accueil LogiFormation
VAE DEAES

VAE DEAVS



VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Les sources de prise en charge de vos formations



La VAE contribue à professionnaliser leurs aides à domicile en leur permettant d'avoir **un diplôme correspondant à leurs fonctions et leurs compétences**. Véritable reconnaissance, elle ouvre la porte vers d'autres formations qualifiantes si elles le souhaitent.

Elle doit permettre **aux aides à domicile de prendre conscience du professionnalisme dont elles font preuve**, de souligner et développer leurs compétences et d'obtenir le diplôme correspondant aux missions réalisées chaque jour. **Elle contribue à la professionnalisation de notre secteur et à la réussite de votre service.**

Développer les ressources humaines par le développement des compétences et des qualifications

Nos actions visent à favoriser les parcours professionnels des salariés :

- Nous pouvons mettre en œuvre des mesures spécifiques pour les emplois non qualifiés
- Nous pouvons améliorer l'information du personnel sur les possibilités de parcours de formation, de bilan de compétences et de VAE.
- Nous aidons au développement de la pratique d'entretiens individuels professionnels.
- Nous contribuons à développer le rôle de l'encadrement et la fonction tutorale.
- Nous proposons 24 heures pour accompagner les salariés dans la constitution du dossier écrit ainsi que la préparation à la présentation orale.
- Nous accompagnons les professionnels même après les résultats si besoin d'aide pour l'obtention d'un module n'ayant pas été validé dans un premier temps.

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE POUR LA VAE DEAVS



Objectifs :

- Permettre de mettre en exergue l'analyse de l'expérience
- Avoir un appui méthodologique dans la rédaction du dossier VAE ;
- Organiser, trier et hiérarchiser les expériences à valider dans le cadre d'une VAE de DEAVS.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est le droit individuel à la reconnaissance de l'expérience professionnelle, sociale et/ou bénévole, pour l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle.

LogiFormation assure l'accompagnement de la démarche de VAE au travers d'un congé d'accompagnement.

Le congé pour validation des acquis de l'expérience a pour but de permettre au salarié désirant faire valider son expérience, de s'absenter soit pour participer aux épreuves de validation organisées par l'autorité ou l'organisme habilité à délivrer une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, soit pour être accompagné dans la procédure de préparation de cette validation.



LogiFORMATION

Logi**FORMATION**

LES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

VENEZ NOUS RENDRE VISITE !



Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
de 9h à 18h (sans interruption)
Métro Daumesnil ou Dugommier
28 rue de Wattignies, 75012 PARIS

Tel **01 79 97 08 31**
contact@logiformation.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR LOGIVITAE.FR

et aussi sur

